



Charges d'ascenseur en copropriété

Par **JC817200**, le **02/07/2016** à **17:20**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Dans une résidence séniors ou la conciergerie est une entité propriétaire de ses locaux en RdC ,doit t'elle payerndes charges d'ascenseur si elle les utilise pour des prestations payantes auprès des résidents et pour un parking en sous/sol qu'elle a aménagé pour recharger une voiture électrique qu'elle propose a la location .(le courant est pris en direct sur son propre comptage).
MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **03/07/2016** à **16:35**

Bjr,
La répartition des charges spéciales ne se fait pas au pifomètre, mais selon le règlement de copropriété.
Il est probable, dans une résidence spécifique "séniors" que le calcul des charges spéciales tiennent compte de vos remarques.